

Conseil Municipal du 21 mars 2026, 10h00, salle Charles Ruat

Présent(e)s : Mmes FAÏN, LASNE, MONNIER, REVEL, VALENTIN et MM. AILLAN, CHAMBON, GARCIA, MAINTENIÉ, NIEL, QUESNEL, TRICAUD.

Excusé(e)s : Mme VELLAS, BIENFAIT et M. PRADAL

Pouvoirs : Mme BIENFAIT à M. MAINTENIÉ
Mme VELLAS à Mme LASNE
M. PRADAL à M. CHAMBON

I. Élection du Maire :

Le Maire sortant constate la présence de 12 conseillers élus sur 15 et installe le nouveau Conseil municipal issu du scrutin du 15 mars 2026. Il redonne lecture des résultats issus des urnes.

En sa qualité l' élu et doyen d' âge, il prend la présidence provisoire du Conseil municipal assisté de M. Maintenié, secrétaire. M. Chambon et Mme Monnier sont nommés assesseurs.

Il appelle les candidatures au poste de Maire. M. Chambon Claude propose celle de M. Garcia Jean. Il n'y a pas d'autres candidats.

Résultat de l'élection :

- 14 voix pour Jean Garcia
- 1 vote blanc

Monsieur Jean Garcia est élu Maire et immédiatement installé.

II. Détermination du nombre d'adjoint(e)s par délibération :

Le Maire propose de délibérer pour le nombre d'adjoints, sachant que le nombre maximum doit correspondre à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 4 (30% de 15 conseillers conformément à la strate de la commune). Il procède au vote de cette délibération.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

III. Élection des adjoint(e)s :

Il propose une liste de 4 adjoints, composée comme suit :

- 1^{er} adjoint : Claude CHAMBON
- 2^{ème} adjointe : Perrine MONNIER
- 3^{ème} adjoint : Bernard NIEL
- 4^{ème} adjointe : Audrey VALENTIN

Aucune autre liste n'est proposée, ils passent au vote.

Résultat de l'élection :

- 15 voix pour la liste menée par M. Claude CHAMBON

La liste menée par M. Claude CHAMBON est élue et les adjoints dans l'ordre de la liste sont immédiatement installés.

Chacun des adjoints remercient tour à tour le Conseil municipal de sa confiance.

IV. Délégation du Conseil municipal accordée au Maire :

Le Maire soumet au Conseil municipal un projet de délibération prévu par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. Après lecture du projet, pas d'intervention.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

V. Délégation de fonction à des conseillers municipaux :

Monsieur le Maire propose de déléguer par arrêtés certaines de ses fonctions à des conseillers municipaux :

- Mme LASNE : communication, adressage, et trésorerie du comité.
- M. AILLAN Philip : études et prospectives. APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

VI. Tableau du Conseil municipal :

Le Maire donne lecture de l'ordre du tableau du Conseil municipal qui s'établit comme suit :

Maire	GARCIA Jean
1 ^{er} adjoint	CHAMBON Claude
2 ^{ème} adjointe	MONNIER Perrine
3 ^{ème} adjoint	NIEL Bernard
4 ^{ème} adjointe	VALENTIN Audrey
Conseillère	BIENFAIT Martine
Conseiller	TRICAUD Rémi
Conseiller	QUESNEL Patrick
Conseillère	FAÏN France
Conseillère	REVEL Cécile
Conseiller	PRADAL Jean-Christophe
Conseillère	LASNE Mélanie
Conseiller	AILLAN Philip
Conseillère	VELLAS Audrey
Conseiller	MAINTENIÉ Rémi

Il précise que lui-même et M. CHAMBON Claude seront les délégués de la commune à la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP de Nyons).

VII. Délibérations :

- Détermination du nombre d'adjoint(e)s (cf plus haut)
- Délégation du Conseil municipal accordée au maire (cf plus haut)
- Délégation de fonction à des conseillers municipaux (cf plus haut)
- Désignation de deux représentant(e)s de la commune au Syndicat départemental de l'énergie (SDED) : sont proposés M. GARCIA Jean et M. MAINTENIÉ Rémi
APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ
- Délégué(e)s au Parc Naturel des Baronnies en Drôme Provençale : sont proposés M. AILLAN Philip titulaire et M. GARCIA Jean suppléant.
APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ
- Délégué(e) à la Bibliothèque est proposé : Mme BIENFAIT Martine
APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ
- Correspondant(e) Ambroisie est proposé : M. CHAMBON Claude
APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ
- Correspondant(e) Défense est proposé : M. TRICAUD Rémi
APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

PROCHAIN CONSEIL : mardi 07 avril 2026, à 19h15, salle du conseil